

BULLETIN D'INSCRIPTION

Non Sociétaires SOCAF

Mars à juillet 2026

Le présent bulletin d'inscription est à retourner au CEPSO :

- soit avec le chèque de règlement par courrier au 26 avenue de Suffren – 75015 Paris
- soit accompagné de la preuve de virement par mail à l'adresse cepso@socaf.fr

L'inscription est validée à réception du règlement et du bulletin d'inscription dans la limite des places disponibles. Le nombre de places est à consulter sur notre site Internet www.socaf.fr/formation-immobilier. Aucune réservation n'est possible.

LA WEBCAM ET LE MICRO SONT OBLIGATOIRES pour les formations en visioconférence.

OFFRES PROMOTIONNELLES (non cumulables)

- Pour 14h de formation achetées, on vous offre la déontologie et la non-discrimination en e-learning (d'une valeur de 60€ TTC) - Cette offre est valable 1 seule fois par semestre
- Pour 35h de formation achetées, on vous offre une demi-journée de formation supplémentaire (d'une valeur de 228€ TTC)

DÉNOMINATION SOCIALE :

N° DE SIRET (14 chiffres) :

REPRESENTANT LEGAL :

ADRESSE :

NOM(S) et PRÉNOM(S) DU(DES) PARTICIPANT(S) :

TÉL : E-mail :

Réf	Thème du stage	Date	Horaires	Durée	À COMPLÉTER		Prix TTC */ Pers.
					INITIALES des participants	Nbre de participants	
PRÉSENTIEL - PARIS							
F4	Panorama de la fiscalité immobilière	16 mars 2026	9h30-17h30	7h			372 €
A25	NOUVEAU Réussir ses vidéos professionnelles avec un smartphone	10 avril 2026	9h30-17h30	7h			372 €
F5	La SCI et la SARL de famille	13 avril 2026	9h30-17h30	7h			372 €
G17	État des lieux et charges récupérables	06 mai 2026	9h30-17h30	7h			372 €
T30	Moderniser sa Pratique Transaction : Outils, IA et stratégies 360°	20 mai 2026	9h30-17h30	7h			372 €
A11	Mieux prévenir et gérer les conflits	05 juin 2026	9h30-17h30	7h			372 €
A12	NOUVEAU Visite virtuelle	19 juin 2026	9h30-17h30	7h			372 €
A9	Dégâts des eaux et Convention IRSI : Gérer efficacement les sinistres	02 juillet 2026	9h30-17h30	7h			372 €

VISIOCONFÉRENCE

TOUTES ACTIVITÉS							
V-A26	Analyse financière : comprendre les bases pour optimiser son activité	03 mars 2026	9h30-17h30	7h			372 €
VD-A39	Développer la Transaction au sein d'un syndic de copropriété	09 mars 2026	9h30-13h	3h30			228 €
V-A23	Diagnostics immobiliers : compréhension et responsabilités	18 mars 2026	9h30-17h30	7h			372 €

Réf	Thème du stage	Date	Horaires	Durée	À COMPLÉTER		Prix TTC */ Pers.
					INITIALES des participants	Nbre de participants	
TOUTES ACTIVITÉS (suite)							
V-T28B	La rénovation énergétique : techniques, isolation, chauffage, ventilation et cas concrets	19 mars 2026	9h30-17h30	7h			372 €
V-A11	Mieux prévenir et gérer les conflits	23 mars 2026	9h30-17h30	7h			372 €
VD-A37	Les contrôles réglementaires des immeubles de bureaux et des commerces (ERT et ERP)	24 mars 2026	9h30-13h	3h30			228 €
V-A7	Réussir les photos de ses annonces immobilières avec un smartphone	25 mars 2026	9h30-17h30	7h			372 €
V-A18	Gestion technique des immeubles de logement	26 mars 2026	9h30-17h30	7h			372 €
VD-A30	Premiers pas avec l'intelligence artificielle pour les métiers de l'immobilier	31 mars 2026	14h-17h30	3h30			228 €
VD-A33	Droit des sociétés : quelles formes sociales pour quels avantages	01 avril 2026	9h30-13h	3h30			228 €
V-A27	DPE et indécence du logement	03 avril 2026	9h30-17h30	7h			372 €
V-A28	Améliorer la visibilité de son agence sur internet	14 avril 2026	9h30-17h30	7h			372 €
VD-A34	Rénovation Énergétique : Cas concrets de maisons individuelles	15 avril 2026	9h30-13h	3h30			228 €
V-A9	Dégâts des eaux et Convention IRSI : Gérer efficacement les sinistres	16 avril 2026	9h30-17h30	7h			372 €
VD-A38	Carnet d'information du Logement (CIL), Diagnostic Technique Global (DTG) et PPPT	17 avril 2026	9h30-13h	3h30			228 €
V-T28A	La transition énergétique : obligations réglementaires, DPE et audit, aides et cas concrets	28 avril 2026	9h30-17h30	7h			372 €
V-A29	Anticiper un contrôle de la DGCCRF	04 mai 2026	9h30-17h30	7h			372 €
VD-A30	Premiers pas avec l'intelligence artificielle pour les métiers de l'immobilier	05 mai 2026	14h-17h30	3h30			228 €
V-A15	RGPD : Application concrète pour les professionnels de l'immobilier	07 mai 2026	9h30-17h30	7h			372 €
VD-A40	Retoucher ses photos avec l'IA	21 mai 2026	9h30-13h	3h30			228 €
V-T28B	La rénovation énergétique : techniques, isolation, chauffage, ventilation et cas concrets	02 juin 2026	9h30-17h30	7h			372 €
V-A36	Acheter un cabinet immobilier	05 juin 2026	9h30-17h30	7h			372 €
V-A22	Se différencier en faisant vivre une expérience client unique	09 juin 2026	9h30-17h30	7h			372 €
VD-A30	Premiers pas avec l'intelligence artificielle pour les métiers de l'immobilier	09 juin 2026	14h-17h30	3h30			228 €
V-A29	Anticiper un contrôle de la DGCCRF	22 juin 2026	9h30-17h30	7h			372 €
VD-A30	Premiers pas avec l'intelligence artificielle pour les métiers de l'immobilier	25 juin 2026	14h-17h30	3h30			228 €
V-A41	NOUVEAU Assurances en immobilier : Les garanties essentielles pour les pros et leurs clients	02 juillet 2026	9h30-17h30	7h			372 €

SYNDIC

V-C18	Gestion des copropriétés neuves	16 mars 2026	9h30-17h30	7h			372 €
V-C11	Les travaux et la maintenance en copropriété	23 mars 2026	9h30-17h30	7h			372 €
VD-C27	Le règlement de copropriété : contenu, interprétation, modifications et mise à jour	24 mars 2026	9h30-13h	3h30			228 €
VD-C14	ASL, AFUL, Lots de volumes, unions, copropriétés : bien en différencier la gestion	31 mars 2026	9h30-13h	3h30			228 €
V-C25	Le syndic : missions, responsabilités et rémunération	07 avril 2026	9h30-17h30	7h			372 €
V-C8	Conduire efficacement ses assemblées générales de copropriété	14 avril 2026	9h30-17h30	7h			372 €
V-C30	NOUVEAU Les voies d'exécution en copropriété	15 avril 2026	9h30-17h30	7h			372 €
V-C6	Actualité de la copropriété	05 mai 2026	9h30-17h30	7h			372 €
V-C12	Développement et organisation de l'activité de syndic	12 mai 2026	9h30-17h30	7h			372 €
V-C2	Gestion financière et comptable de la copropriété	18 mai 2026	9h30-17h30	7h			372 €
VD-C27	Le règlement de copropriété : contenu, interprétation, modifications et mise à jour	21 mai 2026	9h30-13h	3h30			228 €
VD-C28	Booster votre prise de parole en assemblée générale	29 mai 2026	9h30-13h	3h30			228 €
VD-C7	Les impayés de charges de copropriété	10 juin 2026	9h30-13h	3h30			228 €
V-C31	NOUVEAU Les 5 annexes comptables en copropriété	11 juin 2026	9h30-17h30	7h			372 €
VD-C32	NOUVEAU Le plan pluriannuel de travaux et le fonds travaux	24 juin 2026	9h30-13h	3h30			228 €

FISCALITÉ

V-F4	Panorama de la fiscalité immobilière	03 mars 2026	9h30-17h30	7h			372 €
VD-F7	La transmission du patrimoine et sa fiscalité	05 mars 2026	9h30-13h	3h30			228 €
VD-F8	NOUVEAU La fiscalité des meublés	02 avril 2026	9h30-13h	3h30			228 €
V-F5	La SCI et la SARL de famille	08 avril 2026	9h30-17h30	7h			372 €

Réf	Thème du stage	Date	Horaires	Durée	À COMPLÉTER		Prix TTC */ Pers.
					INITIALES des participants	Nbre de participants	
MANAGEMENT ET ORGANISATION							
V-M6	Pilotage des équipes et agilité managériale	30 avril 2026	9h30-17h30	7h			372 €
VD-M11	Savoir recadrer, féliciter et motiver son équipe	06 mai 2026	9h30-13h	3h30			228 €
VD-M10	Astuces et conseils pour recruter et maintenir ses équipes	20 mai 2026	9h30-13h	3h30			228 €
V-M5	Définir et évaluer les objectifs des collaborateurs	16 juin 2026	9h30-17h30	7h			372 €
GESTION							
V-G2A	Les baux d'habitation	04 mars 2026	9h30-17h30	7h			372 €
V-G15	Développement et organisation de l'activité Gérance	06 mars 2026	9h30-17h30	7h			372 €
V-G23	Points de vigilance : les sources de contentieux en Gestion locative	13 mars 2026	9h30-17h30	7h			372 €
V-G16	La gestion des sinistres en gestion locative	17 mars 2026	9h30-17h30	7h			372 €
V-G10	Actualité des baux d'habitation	19 mars 2026	9h30-17h30	7h			372 €
V-G18	Maîtriser la comptabilité Gérance	01 avril 2026	9h30-17h30	7h			372 €
V-G26	La fin du bail en toute sérénité	02 avril 2026	9h30-17h30	7h			372 €
V-G19	Bail commercial : les bases indispensables	09 avril 2026	9h30-17h30	7h			372 €
V-G14	Prospection et négociation en Gestion locative	10 avril 2026	9h30-17h30	7h			372 €
V-G17	État des lieux et charges récupérables	16 avril 2026	9h30-17h30	7h			372 €
V-G2B	La gestion des baux d'habitation	22 avril 2026	9h30-17h30	7h			372 €
V-G21	Bail commercial : perfectionnement et actualité	07 mai 2026	9h30-17h30	7h			372 €
VD-G29	Les assurances en gestion locative	21 mai 2026	9h30-13h	3h30			228 €
V-G23	Points de vigilance : les sources de contentieux en Gestion locative	22 mai 2026	9h30-17h30	7h			372 €
V-G11	Gérer les impayés de loyer : Réflexes, outils et procédures	18 juin 2026	9h30-17h30	7h			372 €
V-G16	La gestion des sinistres en gestion locative	23 juin 2026	9h30-17h30	7h			372 €
V-G10	Actualité des baux d'habitation	25 juin 2026	9h30-17h30	7h			372 €
V-G26	La fin du bail en toute sérénité	07 juillet 2026	9h30-17h30	7h			372 €
VD-G28	Réussir ses états des lieux d'entrée	09 juillet 2026	9h30-13h	3h30			228 €
TRANSACTION							
V-T35	Améliorer le suivi de vos estimations, de vos mandats et de vos acheteurs jusqu'à l'acte authentique	11 mars 2026	9h30-17h30	7h			372 €
V-T8	L'avis de valeur : méthodes pour évaluer un bien immobilier	27 mars 2026	9h30-17h30	7h			372 €
V-T32	Viager : Techniques avancées pour maîtriser la vente	30 mars 2026	9h30-17h30	7h			372 €
V-T1	Agent Immobilier : Cadre légal et obligations essentielles	09 avril 2026	9h30-17h30	7h			372 €
V-T4	Du mandat au compromis : maîtriser chaque étape de la transaction	10 avril 2026	9h30-17h30	7h			372 €
VD-T39	Le crédit immobilier	04 mai 2026	9h30-13h	3h30			228 €
V-T24	Pathologie du bâtiment	26 mai 2026	9h30-17h30	7h			372 €
V-T21	Le droit de l'urbanisme pour les agents immobiliers	29 mai 2026	9h30-17h30	7h			372 €
V-T6	La cession de fonds de commerce	01 juin 2026	9h30-17h30	7h			372 €
VD-T36	Comment fidéliser ses clients de demain	02 juin 2026	9h30-13h	3h30			228 €
V-T18	Compromis de vente : rédiger et comprendre les clauses clés	08 juillet 2026	9h30-17h30	7h			372 €

* Les prix indiqués sont calculés avec le taux de TVA en vigueur (20%).

- Je souhaite bénéficier de la **formule 14h**. J'ai bien compris qu'en souscrivant à cette formule aucun remboursement ne sera fait sur les sommes versées (cf. conditions générales). Le nom et l'adresse email personnelle de la personne à inscrire aux formations e-learning sont :

.....

- Je souhaite bénéficier de la **formule 35h**. J'ai bien compris qu'en souscrivant à cette formule aucun remboursement ne sera fait sur les sommes versées (cf. conditions générales). Je choisis sur le présent bulletin ma ½ journée de formation offerte.

Allez-vous faire une demande de prise en charge auprès d'un OPCO ? Oui Non

Si oui, lequel ? OPCO-EP (*salariés uniquement*) FIF-PL AGEFICE

Signature + cachet :



TOTAL TTC À RÉGLER :

(Chèque bancaire ou virement** à l'ordre de CEPSCO)

=

Toute inscription est soumise aux conditions générales de vente et de participation rappelées ci-après. En s'inscrivant, l'entreprise cliente déclare les accepter sans réserve.

** Pour un règlement par virement, préciser dans le libellé du virement la raison sociale et le numéro de sociétaire :

CODE BIC : **BREDFRPPXXX**

IBAN : **FR76 1010 7001 1800 4506 3142 203**

CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET DE PARTICIPATION

Réservation, inscription et confirmation d'inscription : L'inscription s'effectue à réception du bulletin d'inscription dûment complété et du règlement même en cas de financement par un organisme paritaire collecteur agréé (OPCO-EP, AGEFICE...). Il appartient à l'inscrivant de faire les démarches auprès de son organisme. En cas de subrogation, dès réception des fonds par cet organisme, le CEPSCO procédera au remboursement des fonds reçus en faveur de l'inscrivant. Les inscriptions sont enregistrées par ordre d'arrivée du règlement (à concurrence du nombre de places disponibles). Pour toute inscription, un accusé de réception est adressé par mail accompagné d'une convention de formation. L'accusé ne vaut pas confirmation de la tenue de la formation. Sauf accord exceptionnel du CEPSCO, l'inscrivant ne pourra inscrire plus de 3 participants pour une même session de formation.

Offre promotionnelle : En souscrivant à une offre promotionnelle, l'inscrivant s'engage à assister aux sessions réservées. Aucun remboursement, total ou partiel, ne pourra être effectué, quelle que soit la raison invoquée par le client, après la validation de la commande et le paiement de l'offre promotionnelle. En cas d'annulation du fait du CEPSCO, l'inscrivant aura la possibilité de procéder au report de son inscription sur une autre session dans l'année de la souscription de l'offre. Toute absence de report dans les délais impartis entraînera la perte des sommes versées, sans remboursement ni avoir.

Contexte sanitaire : En fonction de l'évolution des consignes sanitaires, le CEPSCO se réserve le droit de transformer les formations en présentiel en formations à distance.

Accessibilité : En cas de nécessité d'adaptation de la formation à des personnes en situation de handicap, merci de nous en informer dès l'inscription pour étudier ce qu'il est possible de mettre en place.

Le nombre de participants : Le nombre maximum de participants par session est fixé à 15 en présentiel et à 12 en visioconférence sauf exceptions. Le CEPSCO se réserve le droit de le minorer en fonction de la méthode d'enseignement utilisée.

Convocation du participant : Une convocation par participant est adressée par mail à l'inscrivant au plus tard 5 jours avant la date d'ouverture de la session. Elle comprend les informations suivantes : dates et durée de la session et lien de connexion ou coordonnées complètes du lieu de formation. Elle garantit que le stage aura lieu à la date prévue, sauf cas de force majeure.

Documents de fin de formation : Le certificat de réalisation nécessaire au renouvellement de la carte professionnelle est délivré sous 72h maximum après la tenue de la session sous réserve de la validation de la formation via des questionnaires. Le dossier complet comprenant le certificat de réalisation de la formation, la facture acquittée et le relevé de connexion ou feuille d'émargement est adressé au participant sous un mois maximum après le séminaire par mail.

Annulation d'inscription du fait du client : Les demandes d'annulation d'inscription doivent impérativement être transmises par écrit. À compter de l'envoi de la convocation par mail, le CEPSCO se réserve le droit de facturer 185€ HT pour une formation d'une journée ou 115€ pour une formation d'une demi-journée à titre d'indemnisation. Un jour ouvré avant le début de la session, en cas d'annulation, d'absence, de retard, de participation partielle, d'abandon ou de cessation anticipée pour tout autre motif que la force majeure dûment reconnue, le client sera redevable de l'intégralité du montant de sa formation.

Force majeure dûment reconnue : Toute annulation ou report pour force majeure doivent être justifiés. En cas d'absence de justificatif dans les 7 jours suivants la session de formation initialement prévue, la force majeure ne pourra pas être reconnue. Par conséquent, l'annulation ou le report pourra donner lieu à facturation.

Report d'inscription du fait du client : Les demandes de report d'inscription doivent impérativement être transmises par écrit avant ladite session. Le report d'inscription est effectué sur une session présente sur le bulletin complété à l'inscription. À compter de l'envoi de la convocation par mail, le CEPSCO se réserve le droit de refuser la demande de report et de la considérer comme une annulation. Un jour ouvré avant le début de la session, aucun report pour tout autre motif que la force majeure dûment reconnue ne sera accepté. Le cas échéant, le report sera effectué sur le même thème de formation à une date ultérieure. L'inscrivant a la possibilité de reporter sans frais une seule inscription dans le semestre. Pour toute demande de report supplémentaire, des frais de gestion à hauteur de 25 € HT seront facturés pour chaque report.

Annulation d'une session du fait du CEPSO : Le CEPSO se réserve le droit d'annuler la session au plus tard 5 jours ouvrés (sauf cas de force majeure) avant sa date d'ouverture. Un mail d'annulation est alors adressé au participant en lieu et place de la convocation.

Pénalités de retard : Conformément à la loi 2008-776 du 4 août 2008 dite Loi pour la Modernisation de l'Économie, le non-paiement du prix du stage dans un délai de 30 jours suivant la date de la formation entraîne automatiquement l'application de pénalités de retard sur la base de 3 fois le taux d'intérêt légal sur les sommes dues.

Formations en visioconférence : La webcam ou à défaut la caméra frontale du téléphone est obligatoire pour le contrôle de présence. Le CEPSO se réserve le droit d'exclure tout participant manquant à cette obligation.

Refus d'inscription : En cas de manquements constatés aux clauses du règlement intérieur ou aux règles de fonctionnement des formations en visioconférence lors d'une précédente formation, le CEPSO se réserve le droit de refuser tout ou partie des inscriptions de la société.

Données personnelles : Le CEPSO dispose d'un traitement informatique pour la gestion des formations. Les données des inscrivants sont susceptibles d'être transmises à des tiers notamment les organismes paritaires collecteurs ou aux formateurs. La communication de ces données peut être indispensable au bon déroulement d'une formation ou à la prise en charge des frais de formations par un OPCA. Ces données seront conservées et seront utilisées à des fins d'organisation des formations, de contact et de statistiques. Les personnes concernées peuvent obtenir la rectification, l'effacement des données le concernant ou s'opposer pour motif légitime au traitement des données en écrivant à cepso@socaf.fr. Toute réclamation peut être introduite auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés.